

Les trois niveaux de différenciation pédagogique

La flexibilité pédagogique



La flexibilité pédagogique est une souplesse qui permet d'offrir des choix à l'ensemble des élèves lors de situations d'apprentissage et d'évaluation en tenant compte des intérêts et des besoins différents des apprenants. Elle s'adresse à tous les élèves. Le niveau de difficulté des tâches à réaliser, les exigences et les critères d'évaluation des compétences visées dans le Programme de formation de l'école québécoise ne sont pas modifiés.

L'adaptation



L'adaptation est un ajustement ou un aménagement qui apporte un changement dans la façon dont se vit la situation d'apprentissage et d'évaluation pour les élèves ayant des besoins particuliers. Le niveau de difficulté des tâches à réaliser, les exigences et les critères d'évaluation des compétences visées dans le Programme de formation de l'école québécoise ne sont pas modifiés. Une adaptation aide exclusivement l'élève qui l'utilise. Par exemple, grossir la police de caractère ou présenter les textes sur un papier bleu ou chamois peut être très bénéfique à l'élève dyslexique. **Toutes les adaptations doivent être notées dans un plan d'intervention.**

IMPORTANT :

Sachez que ce qui est une adaptation dans un contexte peut devenir une modification dans un autre contexte. Par exemple, en mathématique, lire la situation problème à l'ensemble des élèves est de la flexibilité. Devoir relire la situation problème plusieurs fois pour un élève peut être une adaptation, si elle est inscrite à son plan d'intervention. Il faut toujours garder en tête ce que l'on veut évaluer, la lecture ou les compétences en mathématique. Dans un tout autre contexte, lire le texte lors d'une évaluation en lecture est une modification. De plus, un élève n'est pas nécessairement en modification ou en adaptation dans l'ensemble des compétences. En effet, il pourrait avoir des besoins particuliers de modification en écriture, d'adaptation en lecture, mais de flexibilité en mathématique.



La modification



La modification est une démarche exceptionnelle qui consiste à apporter un changement dans la nature même de la situation d'apprentissage et d'évaluation, pour l'élève ayant des besoins particuliers, nommés dans le plan d'intervention. Le niveau de difficulté des tâches à réaliser, les exigences ou les critères d'évaluation des compétences visées dans le Programme de formation de l'école québécoise sont modifiés. Il est important que l'élève et ses parents comprennent bien les incidences sur la sanction des études quand des décisions de modification sont prises. **Toutes les modifications doivent être notées dans un plan d'intervention.**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *La différenciation en évaluation*, 2006, pages 4-5.

